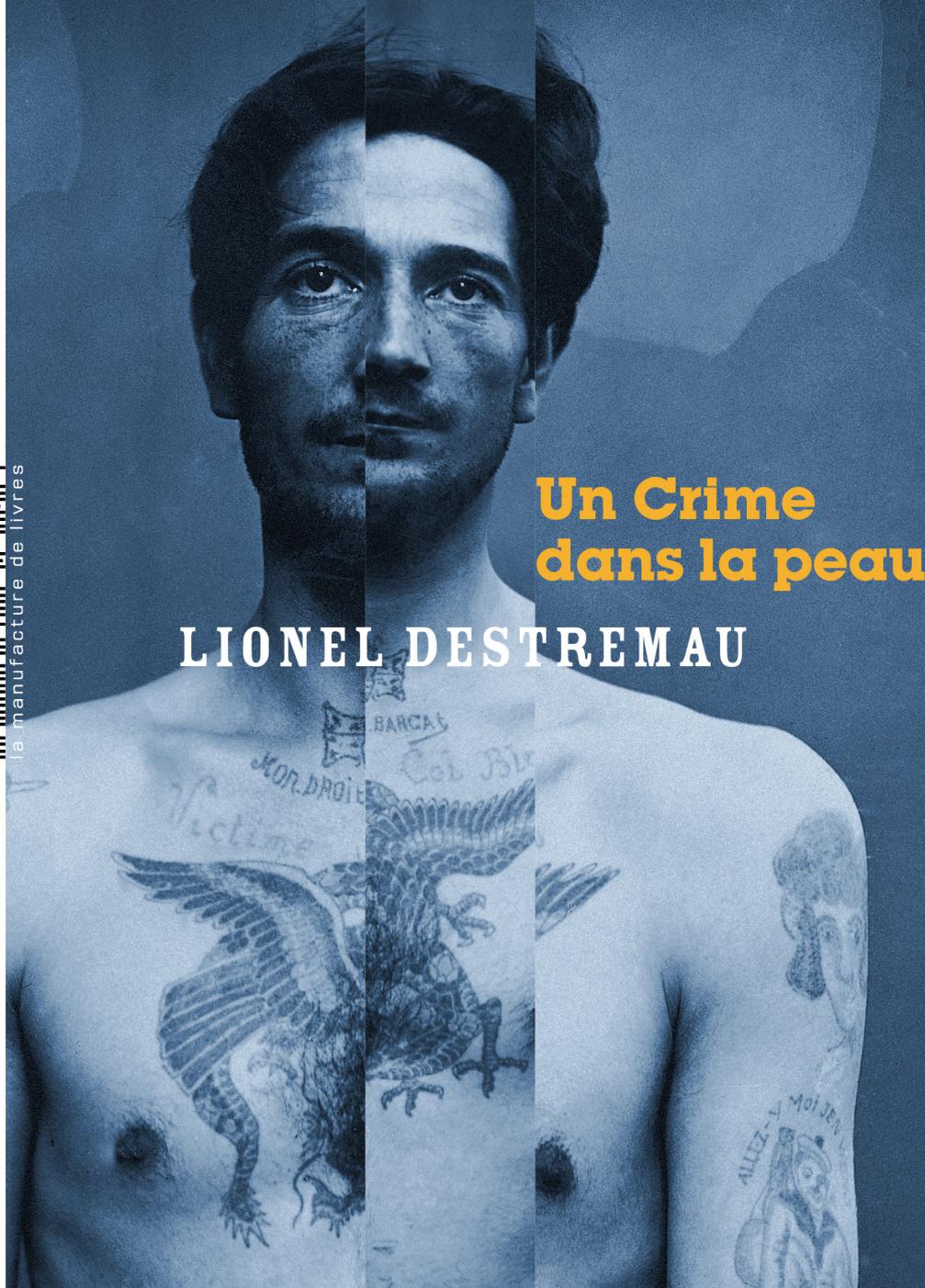


la manufacture de livres

# Un Crime dans la peau

LIONEL DESTREMAU





# Un crime dans la peau



Lionel Destremau

# Un crime dans la peau

r o m a n

  
la manufacture de livres

Si vous souhaitez recevoir notre catalogue  
et être informé de nos publications,  
envoyez vos coordonnées en citant ce livre à :

La Manufacture de livres, 101 rue de Sèvres, 75006 Paris

ou

[contact@lamanufacturedelivres.com](mailto:contact@lamanufacturedelivres.com)

ISBN 978-2-38553-200-0

© La Manufacture de livres

[www.lamanufacturedelivres.com](http://www.lamanufacturedelivres.com)

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*Quand le soleil du quatorzième printemps aura fait fondre, sous les pas de ces enfants devenus jeunes gens, les neiges dangereuses des mauvais jours, ils partiront vers des horizons illuminés d'espoir; la vie leur sera moins amère, moins âpre le labeur; nourris, fortifiés, instruits, moralisés, catéchisés, sanctifiés par la grâce, ils pourront affronter les batailles de la vie et assurer le triomphe de leur foi et de leur vertu. [...] Ils sont merveilleusement disposés à devenir: des ouvriers laborieux ayant de saines habitudes d'ordre et d'économie – des citoyens sérieux, dignes de fonder plus tard un foyer, et de servir noblement sous les drapeaux – des chrétiens sans reproche, capables de défendre sans trembler leur Christ comme le plus sacré des trésors, et leur religion comme le plus insaisissable des biens.*

Extrait du sermon de l'abbé Sirech, donné à l'Œuvre des petits garçons orphelins de Villeurbanne (1904)

*Le crime fut commis avec une telle sauvagerie que vous serez à jamais inaccessibles à tout sentiment de pitié.*

L'avocat général Guétat,  
s'adressant à Rambert et Mailly,  
lors du réquisitoire du procès, le 29 octobre 1932.



## PROLOGUE – 9 mai 2014

Février 2014, Éric Mailly quitte l'ENSP\*, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, où il est venu récupérer des documents. Il remonte le long de la rue Carnot pendant une cinquantaine de mètres, avant de trouver sur la gauche le scooter qu'il a loué et garé contre un mur dans un renforcement. Il démarre, emprunte la rue de Lyon, descend jusqu'à Saint-Rambert-L'île-Barbe<sup>1</sup>, passe sur le pont qui enjambe la Saône, se dirige jusqu'à l'hôpital de la Croix-Rousse et parvient dans le centre-ville de Lyon. Il est contraint, par des voies en sens unique, de faire quelques détours, passe non loin du palais de la Bourse, avant de dépasser la place Bellecour et d'arriver au niveau de la gare de Perrache. Il a rendez-vous place des Archives, derrière la gare, pour une visite privée organisée spécialement pour les élèves de l'école au musée des Techniques policières d'Edmond Locard. Cette journée est un peu exceptionnelle dans sa formation, et il a quitté le site de Cannes-Écluse, en grande banlieue parisienne, où il suit un parcours pour être officier de police, pour passer deux jours de formation au centre lyonnais. Un enseignant les a tous conviés aux archives municipales de la ville. Il souhaite leur rappeler quelques fondamentaux historiques majeurs

dans l'évolution des capacités scientifiques de la police afin de résoudre les crimes.

– Vous avez la chance, à Lyon, d'être dans la ville qui est certainement, avec Paris, celle ayant connu le plus de personnalités à l'origine d'immenses avancées dans ce domaine au fil du temps, leur explique-t-il.

Éric écoute attentivement le cours qui lui est dispensé, tout en observant les vieux instruments de laboratoire qui datent du début du siècle précédent, les mises en situation de relevés d'empreintes, les différents outils de cambrioleurs réunis et accrochés sur plusieurs murs, les manuscrits disposés en vitrine et à partir desquels se développèrent les études graphologiques. On les convie alors à parcourir une collection qui n'est accessible que sur demande spéciale, les près de sept mille photos de tatouages rassemblées par Edmond Locard.

– Locard, explique l'enseignant, a d'abord récupéré ceux légués par Lacassagne. C'était un médecin qui se passionnait pour les tatouages. Il a établi une théorie alliant le crime au désir de se tatouer la peau... Locard a ensuite poursuivi la collection par lui-même et l'a augmentée sensiblement. Lui ne voyait aucune interprétation particulière dans l'usage du tatouage dans le milieu. Ce qu'il cherchait, c'était de réunir le plus possible de moyens d'identification des individus : les cicatrices, les taches de naissance, les grains de beauté, les empreintes bien sûr, la description morphologique globale, mais aussi, donc, les dessins caractéristiques que les criminels possédaient sur leur propre épiderme. Certains cadavres furent ainsi identifiés grâce à leurs tatouages et permirent de faire sensiblement avancer les enquêtes...

Le nombre d'hommes tatoués rassemblés dans cette collection étant considérable, Éric s'intéresse aux premières photos, feuillette les albums, mais après en avoir parcouru une bonne centaine, il finit par se lasser. Peu de tatouages sortent de l'ordinaire, la plupart n'étant bien souvent que de piètre qualité, les techniques de l'époque ne permettant évidemment pas les prouesses artistiques des tatoueurs actuels. Éric a deux tatouages, un sur l'épaule, une fleur très colorée, et un reprenant un motif maori sur le mollet droit, à l'encre noire. Et il est justement en train de se tâter pour en faire faire un nouveau sur sa cuisse gauche. Il est sur le point de passer à la suite de la visite quand il s'arrête sur une dernière photo d'homme tatoué. Elle montre le buste d'un certain Louis Rambert, nom qui ne lui dit strictement rien. Le tatouage est caractéristique d'un style asiatique et n'a rien à voir avec les autres dessins qui apparaissent sur le reste du corps de cet individu. Il représente un aigle et un dragon entremêlés, avec des encres rouges et bleues, suivant un trait assez fin et plutôt bien exécuté. La légende sous la photo donne une date, 1930, et ajoute au nom la mention : « complice de G. Mailly ». Éric fait montre d'un petit moment d'arrêt, dodeline une seconde de la tête. Il est surpris de voir son propre nom de famille inscrit sous ce portrait. Une pure coïncidence bien sûr, et s'il n'a pas une grande connaissance de sa généalogie, ce Mailly-là n'a sans doute pas fait partie de sa famille. Il est troublé cependant, mais l'enseignant poursuit son cours, il en a raté une partie en restant à l'arrière du groupe, et se presse de rejoindre les autres élèves. En rentrant à son hôtel, le soir, il prend l'apéritif avec sa

compagne venue le rejoindre, Julie, et raconte l'anecdote de ce Mailly surgi devant ses yeux lors de la visite au musée. Elle en sourit un instant et le chambre en lui disant qu'il est peut-être un petit cousin éloigné d'un assassin sanguinaire. Ils rient, boivent leur verre et leur conversation dérive sur un tout autre sujet.

En avril, un peu plus de deux mois plus tard, Éric est en pleine période de révision pour son examen final et il passe son temps libre à potasser, en particulier le droit, matière dans laquelle il éprouve quelques difficultés malgré l'obtention de sa licence. Il n'a pas renoncé à se faire faire un nouveau tatouage, mais n'en a pas eu le temps, trop pris par ses études. Quand il essaie de se détendre un peu cependant et qu'il prend quelques minutes de pause, il feuillette des magazines de tatouages que Julie lui a rapportés. Il découvre dans l'un d'eux qu'une grande exposition est en préparation pour le début mai au musée du Quai Branly et qu'elle réunira un nombre considérable de réalisations de tatoueurs à travers les siècles et les continents. Il doit intégrer un nouveau stage mi-mai, et il devra ensuite enchaîner avec une préparation physique. S'il veut voir cette exposition, il lui faut envisager d'y aller dans les premiers jours après l'ouverture, et il profiterait aussi du week-end pour voir ses parents qu'il n'a pas croisés depuis des mois. Il propose à Julie cette petite escapade, la fin d'après-midi du vendredi 9 mai à passer au Quai Branly et les deux jours suivants en famille, et il réserve deux billets pour l'exposition. Le jour de leur visite, il a obtenu de quitter plus tôt qu'à l'accoutumée le centre de formation, mais il y a un monde fou dans

le musée, et les nombreux panneaux, dessins, reproductions de tatouages semblent s'entasser dans une des mezzanines, un espace où le public a du mal à circuler correctement et à prendre le temps de regarder et de lire. Éric ne profite pas pleinement de l'exposition comme il l'aurait souhaité et il en éprouve une certaine déception. Cependant, il apprécie les fragments de corps humain en silicone, disposés dans des vitrines, sur lesquels des tatoueurs ont reproduit des œuvres. Cela procure une consistance aux dessins, quand la photo seule ne rend pas toujours assez bien compte de l'animation qu'un tatouage peut avoir sur les courbures d'un corps. Il saisit aussi combien l'art du tatouage a été déconsidéré en Occident dans la modernité, alors qu'il faisait partie intégrante de sociétés plus anciennes et avait un rôle social autant que religieux. Si Locard et Lacassagne se sont intéressés aux tatouages, songe-t-il alors, ce fut dans l'unique but de classer un certain rang social, celui de la marginalité, de la criminalité, faisant de ces marques corporelles à la fois des repères d'identification et des marqueurs de bassesse et de violence. Éric comprend que l'évolution du tatouage, devenu une pratique à la mode, une forme artistique reconnue, un art à part entière qui entre au musée, ou tout simplement un ornement commun à tout un chacun pour sa génération, est à dix mille lieues de ce que les criminologues du début du vingtième siècle en avaient fait. Il quitte l'exposition avec un sentiment en demi-teinte, à la fois heureux d'avoir pu voir autant de réalisations réunies en un seul lieu, d'avoir pu apprécier les différences ethnologiques et anthropologiques des tatouages au fil des époques, mais chagriné de

la bousculade permanente, de la petitesse de l'espace choisi et de l'incapacité d'en profiter. Avec Julie, ils prennent le RER A pour rejoindre Chessy, dîner et passer le week-end chez ses parents. Son père, Jean-Michel, est ingénieur aéronautique à la retraite. Il a 75 ans, et Éric est né de son second mariage avec Hélène, qui a une quinzaine d'années de moins que son père et qui continue de travailler comme enseignante au lycée. Jean-Michel n'a pas eu d'enfant de sa première union, et Éric est fils unique. Il a toujours eu un rapport assez complexe avec son père, lequel ne comprend pas la passion de son rejeton pour les questions criminelles, et encore moins son désir d'aller voir une exposition consacrée aux tatouages. Mais ce 9 mai, père et fils sont heureux de se retrouver et de passer à table ensemble pour partager un repas, et ni l'un ni l'autre ne cherchent à aller sur le moindre terrain de mésentente, afin que la soirée se déroule du mieux possible pour tout le monde. Toutes les familles ne sont pas ainsi, mais ces deux-là ont cette intelligence en commun qui leur permet, tacitement, de sentir quand il faut garder le silence sur certains sujets. Tout au moins est-ce ce que chacun d'eux se plaît à croire. Depuis qu'il a pris sa retraite, Jean-Michel a redécouvert le plaisir de la lecture, un temps qu'il ne se permettait que rarement quand il travaillait. Il n'a de cesse de se plonger dans des romans historiques, en particulier ceux traitant de la Seconde Guerre mondiale, sa période de prédilection, et il s'est découvert une passion pour la généalogie. Il s'est même rendu dans un salon spécialisé consacré à cette question à Londres, et en parle longuement à Éric :

– J'ai fait un test ADN, avec une société anglaise,

FamilyTreeDNA. Je suis persuadé qu'à l'avenir tout le monde voudra connaître ses origines et pratiquera ce genre de test.

– Désolé mais... je ne crois pas, papa. Cette pratique n'est pas autorisée en France. Pour le citoyen lambda... Je pense que ce genre de test ADN doit être réservé à des fins d'enquête et de procédures de recherche. Ou bien pour des besoins médicaux précis. Les vulgariser comme ça... c'est la porte ouverte à toutes les interprétations possibles! Surtout, ça risque de rapidement poser des problèmes de confidentialité, de vie privée. Et puis, si on laisse faire ces tests chez les Anglo-Saxons, on leur donne des informations sur nous-mêmes, mais aussi sur le reste de notre famille, pas très cool pour ceux qui n'ont rien demandé...

Père et fils en viennent à hausser la voix, et peu à peu, malgré l'engagement silencieux de ne pas aller sur certains terrains, la conversation dégénère, chacun cherchant à avoir le dernier mot et se renvoyant les arguments à la face de plus en plus vivement. Hélène sent que la conversation va encore finir en échange houleux et met un terme à la discussion, appelant mari et fils à tout de suite s'arrêter, parler d'autre chose, et profiter du gâteau qu'elle vient de déposer au centre de la table.

Après le dîner, Éric reste dans le salon à fumer une cigarette, tandis que Julie finit d'aider Hélène à remplir le lave-vaisselle, mais Jean-Michel, contrarié, a décrété qu'il était l'heure de sortir le chien, et il est parti lui faire faire un tour dans le quartier pavillonnaire. Sur la table basse devant Éric traînent deux livres, une biographie de de Gaulle et un roman, et plusieurs journaux, deux exemplaires du *Monde*, datés de la

veille et de l'avant-veille, *Le Nouvel Observateur* et *Télérama*. Éric se sent frustré de la discussion avec son père. Comme d'habitude, il n'a pas pu aller au bout de sa pensée, et comme d'habitude ils n'ont pu véritablement parler ensemble sans que le ton finisse par monter. Il s'empare du *Nouvel Obs* et commence à le feuilleter machinalement. Une page est cornée, probablement par son père, aussi s'y arrête-t-il pour voir ce qui a pu l'intéresser. Le titre de l'article est : « Un exemplaire de *Mein Kampf* retiré d'une vente aux enchères ». Éric ne s'étonne pas que ce genre de chronique ayant trait à Hitler, et donc à la passion de son père pour la Deuxième Guerre mondiale, ait éveillé son intérêt. Il se met à lire le papier, qui est une remise en forme d'un article de l'AFP, et explique qu'une association juive a protesté contre la maison d'enchères Pierre Bergé & Associés, laquelle avait projeté la mise en vente d'un exemplaire de *Mein Kampf*. Cette édition originale, datée de 1925 et illustrée d'un portrait d'Hitler, devait faire partie d'une grande vente prévue le 16 mai à l'Hôtel Drouot, comprenant plus de quatre cents livres et manuscrits et appartenant au collectionneur Philippe Zoummeroff. Industriel à la retraite, ce dernier s'est passionné pour la criminologie et les grandes affaires criminelles, et ce n'est qu'à cette aune qu'il possédait le volume d'Hitler, parmi bien d'autres ouvrages en tous genres. Éric enregistre cette information et est sur le point de tourner la page avant même d'avoir terminé l'article quand un nom attire son œil. À la fin de l'article, il voit cité le patronyme de Louis-Marius Rambert, et il met un petit moment à chercher, puis à trouver, où il a déjà vu ce nom. C'était lors de sa visite

du musée Edmond Locard à Lyon en février. Le papier du *Nouvel Observateur* se termine en indiquant que le Conseil des ventes volontaires a répondu à la protestation de l'association en faisant part de sa vigilance autour de la future vente de cette collection, qu'elle envisagerait d'interdire certains lots si cela s'avérait nécessaire, et outre la question relative à *Mein Kampf*, qu'elle s'intéressait aussi à ce qui est évoqué dans le catalogue comme un « extraordinaire recueil de documents, réunis par le docteur Lacassagne, dans une étonnante reliure faite avec la peau de Rambert ». Éric prend alors sur la table les deux exemplaires du *Monde*, les feuillette et tombe bientôt sur deux articles relatifs à la même affaire. Le premier reprend peu ou prou les informations déjà lues, le second en revanche vient confirmer ce qu'il cherchait depuis que sa curiosité a été piquée au vif. Dans celui-ci, il est noté que Louis Rambert était coupable d'un double assassinat qui eut lieu à Écully en 1930, et que son complice était un certain Gustave Mailly. À relire à nouveau son nom de famille, cité dans une affaire criminelle, Éric éprouve une légère excitation. Et il a déjà tout oublié de l'échange avec son père au dîner, quand ce dernier entre dans la pièce, détache la laisse de Quick, leur épagneul qui va aussitôt boire à sa gamelle dans la cuisine, et s'apprête à dire bonsoir à son fils avant d'aller se coucher. Éric lui demande tout de go :

- Tu as lu l'article sur *Mein Kampf* et la vente aux enchères ?
- Oui, celui dans le *Nouvel Obs* ?
- Et dans *Le Monde* aussi. Y a eu deux articles...
- Ah, je n'avais pas fait attention. C'est ta mère qui lit le journal, moi je préfère les magazines.

– Donc tu n’as pas vu ce qu’ils disent sur l’affaire Rambert ?

– Rambert ? Je ne vois pas, non.

– Le deuxième livre de la vente qui a été interdit. Parce qu’il est relié en peau d’homme et qu’on ne peut pas vendre des restes humains. Le recueil de documents sur Rambert, l’assassin.

– Je ne sais pas, j’ai lu ça rapidement.

– Eh bien, dans le papier du *Monde*, ils en parlent un peu plus. Le fameux Rambert a participé à un meurtre en 1930. Je l’ai vu à Lyon, sur une photo, dans un album de criminels tatoués. C’est dingue... Bref, il avait un complice. J’ai pas vraiment fait gaffe, mais le type s’appelait Mailly, comme nous. Gustave Mailly. Un homonyme probablement, mais quand même, c’est drôle, cette histoire.

– Gustave Mailly ? En 1930 ?...

– Quoi, me dis pas que c’était mon arrière-grand-père quand même ! lance Éric en riant.

– Non, pas ça. Mais pas loin peut-être... Attends une minute. Il faut que j’allume l’ordinateur. Viens dans mon bureau.

Éric et son père quittent le salon, s’enferment dans une petite pièce attenante à la cuisine, un ancien débarras réaménagé qui fait seulement quelques mètres carrés. Jean-Michel s’assoit sur son fauteuil, met en marche son PC, et Éric reste derrière lui, debout. Après quelques secondes, son père ouvre un fichier Word.

– J’ai reconstitué une partie de mon arbre généalogique. Je ne me suis pas beaucoup intéressé à ma famille, tu le sais. Mon grand-père, René, est mort quand j’avais une dizaine

d'années, et mon père, Jacques, ne m'en parlait jamais. Regarde, René est mort en 1949, il était né en 1881, et son père à lui, Émile, né en 1857 et mort en 1919. J'ai quelques informations concernant René, je sais qu'il a fait la Première Guerre et qu'il s'en est sorti indemne. Je n'ai pas trouvé grand-chose sur son père, qui était donc mon arrière-grand-père. Juste deux ou trois trucs. Je sais qu'il venait de la région lyonnaise, qu'il l'a quittée à treize ans pour venir travailler dans une usine textile, en banlieue parisienne, donc ça veut dire, en 1870. Et qu'il avait un frère aîné, né en 1854 et lui resté en Rhône-Alpes quelque part. Il s'appelait Ferdinand Mailly, et il a eu plusieurs fils. Selon la légende familiale, ils sont tous morts pendant la Première Guerre. C'est à peu près tout ce que j'ai.

– Et le prénom de ces fils? Ceux morts à la guerre. Tu les as?

– Je ne suis pas allé aussi loin pour l'instant. J'ai trouvé une vieille boîte d'archives chez mon père, qu'il tenait de son propre père. Dans les carnets, il n'y a rien, j'ai déjà lu tout ce que j'ai pu. Mais il y a pas mal de vieilles photos, certaines ont des légendes au dos. Attends, je t'attrape ça.

Le père se relève, repousse Éric dans son dos, le cagibi étant décidément trop étroit pour deux personnes, et se met sur la pointe des pieds pour atteindre une étagère sur la droite et tirer vers lui une boîte à chaussures. Il la redescend et la dépose sur le bureau. Quand il l'ouvre, Éric découvre des dizaines de vieux clichés noir et blanc posés en tas à l'intérieur. Son père et lui les sortent tous et commencent à les éplucher les uns après les autres. Après une demi-heure à

retourner les photos en quête d'une mention manuscrite, à tenter de déchiffrer des visages figés dans le temps, d'hommes et de femmes redevenus poussière depuis des années, Éric s'arrête sur une image floue. La photo est ratée. Il y a plusieurs personnes dessus, mais les deux visages adultes sont complètement effacés sous un halo blanchâtre, on distingue seulement leur corps, celui d'une femme et d'un homme, elle tenant un nourrisson dans les bras, lui posant la main sur l'épaule d'un petit garçon, un troisième enfant dans un couffin posé par terre. Impossible de reconnaître qui que ce soit sur ce cliché. En revanche, au dos, il y a des mots griffonnés : *Ferdinand, Marie-Louise, avec A, E et G*. Pas de prénoms pour les enfants, mais des initiales, et parmi elles un G, comme Gustave. La légende familiale dit-elle vrai ? Tous les garçons sont-ils morts pendant la Première Guerre mondiale ? Se pourrait-il que ce qui a été transmis dans la famille n'ait été qu'une simple histoire pour mettre fin à toutes questions, empêchant ainsi de conserver la mémoire d'un membre des Mailly devenu meurtrier ? Le G sur la photo est-il un Gustave encore bébé, ou un Germain, un Guy, un Gabriel, un Gauthier, un Gabin, un Gaspard, etc. ? Éric en a le tournis à chercher tous les prénoms commençant par un G. Son père se tourne vers lui, ils échangent un regard complice, peut-être pour la première fois depuis bien des années. Et ce soir-là, ils passent une sorte de pacte. Jean-Michel s'engage à creuser l'arbre généalogique et à tenter de remonter le fil de l'histoire familiale. Éric, lui, dès qu'il aura terminé sa formation et disposera d'un peu plus de temps libre, va se plonger plus avant dans les archives judiciaires et policières de

l'affaire du double assassinat d'Écully et tenter de comprendre ce que son possible arrière-arrière-grand-oncle a pu vivre pour se transformer en assassin.

## **ACTUALITES**

### **Le Matin, 22 mars 1903**

#### **Suicide à la Petite-Roquette**

Albert Jolicoeur, âgé de seize ans, fut incarcéré à la Petite-Roquette, le 12 mars, à la suite d'une condamnation à huit mois de prison pour vol.

Hier matin, le gardien Legendre voulut le faire descendre pour qu'on lui coupât les cheveux. Le jeune détenu refusa. Pendant que M. Legendre allait prévenir le gardien-chef, Jolicoeur se jeta dans la cage d'escalier et se tua net. M. Guicheteau, commissaire de police du quartier, a ouvert une enquête.

#### **Le pendu et les cambrioleurs**

Depuis plus d'un mois, le propriétaire d'une villa du boulevard de Champigny, à Nogent, M. Antoine Leduc, âgé de quarante-six ans, n'avait pas été vu par ses voisins. Comme il faisait parfois des absences, ceux-ci ne s'inquièrent pas. Toutefois, hier, la grille étant ouverte, ils s'alarmèrent et prévinrent M. Orsatti, commissaire de police, qui se rendit sur les lieux.

On pénétra dans la maison. M. Antoine Leduc s'était pendu. La mort semblait remonter à trente jours, et le corps s'était momifié. Dans la basse-cour gisaient les cadavres des poules. M. Leduc avait laissé, sur une table, une lettre dans laquelle il

déclarait qu'il se suicidait pour échapper à l'ennui. De plus, il indiquait l'état de sa fortune: cinq mille francs en or, placés dans l'armoire à glace; trois mille francs en billets de banque, cent mille francs en valeurs et des bijoux. Cette fortune était intacte. Pourtant des cambrioleurs avaient pénétré dans la villa qu'ils croyaient inhabitée. Des traces de leur passage se voyaient partout, et des instruments d'effraction étaient déposés près d'une armoire. On croit qu'ils ont été effrayés par la présence du cadavre pendu et se sont enfuis.

#### **Est-ce un crime ?**

Hier matin, un marchand de vin de Buzenval a trouvé, couché sur le bord de la route, dans une mare de sang, un de ses locataires, Jean Nevo, ouvrier agricole. Il portait au crâne plusieurs fractures. Ramené dans sa chambre, il ne tarda pas à mourir.

M. Labarre, commissaire de police de Rueil, ouvrit une enquête qui établit que, la veille, Nevo fut rencontré dans plusieurs cabarets; à onze heures, sa trace fut perdue. On se demande si, en regagnant son domicile, il n'a pas été victime d'une attaque nocturne. Le parquet de Versailles a désigné un médecin pour examiner le corps.

## **Le Petit Journal, 22 mars 1903**

### **Broyé par un train**

Un grave accident s'est produit, vendredi soir, à la gare Saint-Lazare. Vers huit heures et demie un employé de commerce, M. Georges Paradis, âgé de vingt-cinq ans, habitant Croissy, en voulant monter dans le train de Saint-Germain déjà en marche est tombé sous les roues du convoi. Le malheureux fut horriblement broyé ; il a succombé quelques minutes après l'accident.

### **Mort inexpliquée à Saint-Denis**

Dans l'après-midi de vendredi, vers trois heures, un éclusier nommé Gustave Devillé, demeurant rue du Canal, repêchait, dans le canal de Saint-Denis, le cadavre d'un homme en état de décomposition très avancée. M. Coste, commissaire de police, fit alors transporter le corps à la morgue où il a été reconnu hier. C'est celui d'un nommé Louis Legendre, âgé de trente-huit ans, dont le *Petit Journal* a signalé en son temps la disparition. Certaines circonstances qui l'ont entourée laisseraient à supposer que le malheureux a pu être victime d'un guet-apens et assassiné. Route d'Aubervilliers, Mme Berthe Legendre, âgée de trente-deux ans, tient une boucherie hippophagique. Son mari était employé comme « basculeur » chez un éleveur de la rue d'Allemagne,

M. B... Il partait tous les matins, vers cinq heures et demie, et ne rentrait que le soir. Le 25 février, il partit comme à l'ordinaire, mais ne rentra pas à son domicile. Le lendemain matin, Mme Legendre, justement inquiète, se rendit chez M. Coste, commissaire de police, et déclara que son mari avait disparu. Le service de la Sûreté, prévenu, entreprit des recherches qui ne donnèrent aucun résultat. On put toutefois établir que M. Legendre avait travaillé toute la journée et il est à présumer qu'il a disparu entre huit et neuf heures, car à partir de ce moment on perd sa trace.

Nous nous sommes rendus chez Mme Legendre. La pauvre femme, encore sous le coup d'une poignante émotion, nous a fait les déclarations suivantes.

- Je ne crois pas au suicide de mon mari. Nous ne sommes établis ici que depuis peu de temps, mais nos affaires étaient très prospères. Nous étions très heureux. Mon mari était d'une humeur enjouée et d'un caractère jovial.

- Croyez-vous que votre mari ait été victime d'un crime ?

- Je le crois sincèrement. Mon mari avait des ennemis et tout récemment encore... je ne veux pas accuser sans avoir des preuves formelles, mais je les aurai...

- Avait-il beaucoup d'argent ?

- Une soixantaine de francs. Lorsqu'on l'a retiré du canal, il

n'avait plus que 8 francs dans son porte-monnaie. Sa montre était arrêtée à minuit dix.

- Le corps portait-il des traces de blessures ?

- Certainement, monsieur. La tête, tuméfiée, horrible à voir, avait un trou énorme. Mais le commissaire prétend que c'est peut-être l'hélice d'un bateau qui a fait cela...

A ce moment, une jeune femme entrait.

C'est une amie de la bouchère. Cette personne demeure près du canal et prétend avoir entendu des cris, dans la nuit du 25 au 26.

- Je me souviens, nous dit-elle, qu'il faisait un temps épouvantable. Le vent soufflait avec rage dans les cheminées. Il était minuit environ. J'étais éveillée. J'avais peur, car depuis le jour où, en rentrant chez moi, je trouvai mon mari pendu, je suis très impressionnable. Je vis seule, avec mes deux chiens. Tout à coup, ceux-ci se mettent à aboyer, ou plutôt à « hurler à la mort ». Je n'osais bouger. La nuit était si noire que je n'eus pas le courage de me lever pour me rendre compte des raisons qui faisaient aboyer mes chiens ; mais ceux-ci continuaient à hurler longuement, avec des voix plaintives. Et j'avais beau les menacer, ils continuaient leurs cris lugubres. J'eus le pressentiment d'un malheur. Je me levai et j'ouvris la fenêtre. Je vis, dans le lointain, comme des ombres

qui s'agitaient dans l'obscurité ; puis je distinguai nettement ces cris : « Il est mort ! Il est bien mort ! » Je refermai ma fenêtre et attendis le jour sur une chaise. Le lendemain, quand j'appris la disparition de mon voisin, je ne fus pas autrement étonnée. Je me suis dit : « Il doit être mort ! » Le cadavre de l'infortuné Louis Legendre sera probablement autopsié aujourd'hui à la morgue. Le rapport du médecin légiste éclaircira peut-être cette affaire jusqu'à présent très mystérieuse.

### **Le Matin, 27 décembre 1903**

#### **Prostituée par... devoir !**

Gasparini, Jockers, Petitot et Mlle Angèle Boyer comparaissent hier devant le jury de la Seine, sous l'accusation de plusieurs vols avec effraction. Au passif de Gasparini, ancien capitaine au cabotage, se trouvent, outre vingt années de prison environ, trois condamnations à vingt ans de travaux forcés chacune.

Comment Gasparini a-t-il amassé un tel « tas » de condamnations que, bien entendu, il n'a jamais purgées ? La réponse est simple. L'administration pénitentiaire n'a jamais pu parvenir à retenir Gasparini, soit en prison, soit au bagne. Toujours Gasparini s'est évadé. Tantôt il se faisait une clef avec un morceau de bois, tantôt avec un gobelet d'étain.

M<sup>e</sup> Benjamin Landowski, l'avocat de ce récidiviste de l'évasion, a déclaré aux jurés qu'il ne réclamait, en faveur de Gasparini, ni pitié ni indulgence, étant assuré par avance du platonique effet de la condamnation à intervenir. Après plaidoiries, Me Albert Salmon a présenté la défense d'Angèle Boyer, la maîtresse tout à la fois de Gasparini et de Petitot. Il a exposé la vie de sa cliente, jeune et jolie provinciale, venue à Paris pour y chercher du travail qu'elle n'a pas trouvé. Sans être interrompu par le président, M<sup>e</sup> Salmon a soutenu cette thèse peu banale « qu'il fallait à tout prix que l'être se nourrit et qu'en l'absence de tout moyen d'existence possible, la prostitution devient un devoir envers soi ». Les jurés, tous bons pères de famille, ont été quelque peu abasourdis de la théorie sociale de M<sup>e</sup> Salmon mais n'en ont pas moins acquitté Mlle Angèle Boyer. Quant aux autres accusés, ils ont été condamnés : Gasparini à vingt ans de travaux forcés ; Jockers à six années de réclusion et Petitot à deux ans de prison.

#### **Attentat à la dynamite**

Perpignan. Un attentat à la dynamite a été commis à Canaveilles, arrondissement de Prades. Un inconnu a déposé, au domicile des époux Marty, un engin qui a fait explosion. M. Marty n'a été que légèrement

atteint mais sa femme a été grièvement blessée à la figure et a eu le pied gauche réduit en bouillie. Son état est désespéré. Le parquet de Prades s'est immédiatement rendu sur les lieux et a ouvert une enquête. On croit que le mobile de cet acte criminel est la vengeance.

#### **Le Petit Journal, 27 décembre 1903**

##### **Nouvelles judiciaires**

Le 30 septembre dernier, deux cambrioleurs, Louis Delahaye, âgé de vingt-huit ans, et un sieur Bouthais, dévalisaient, à Meudon, une villa. Delahaye avait malheureusement trop apprécié la cave de sa victime et, le lendemain matin, on le trouvait ivre mort dans un fossé, porteur d'une partie des bijoux volés. L'imprudent a été condamné hier, par le tribunal correctionnel de Versailles, à un an de prison, et son complice Bouthais, ce dernier par défaut, à trois ans.

##### **Un gardien de la paix poignardé**

Les abords de la gare de Lyon, à Paris, ont été mis en émoi, au cours de la nuit dernière, par un drame sanglant. Un gardien de la paix, Michel Picard, âgé de trente-sept ans, était de service en « bourgeois » aux alentours de la gare, vers une heure du matin, et il exerçait tranquillement sa surveillance en faisant les cent pas sur

le boulevard Diderot, quand un homme bondit sur lui.

L'éclair d'un stylet brilla. On entendit un cri de douleur et l'agent s'abattit comme une masse sur le trottoir, tandis que son assassin prenait la fuite. Des passants et d'autres agents, accourus, relevèrent le malheureux. On lui donna les premiers soins et on le transporta avec de grandes précautions à l'hôpital Saint-Antoine, où sa blessure a été jugée grave.

Son lâche agresseur a été arrêté. C'est un individu de mauvaises mœurs, Eugène Bernard, charretier, âgé de vingt-quatre ans,

demeurant passage Brunoy. Un nommé Alexandre Bigard, également charretier, et demeurant avec le meurtrier qu'il accompagnait au moment du crime, a été lui aussi arrêté.

M. Boutineau, commissaire de police, a interrogé les deux hommes qui prétendent avoir agi en état d'ivresse et disent avoir été provoqués par l'agent Picard. Cependant on sent qu'ils mentent et on croit se trouver en présence d'un acte commis par vengeance. Dans la soirée, ils ont été envoyés au dépôt. On pense que le gardien de la paix ne sera pas rétabli avant trois semaines.

## I

**22 mars 1903** – *Bulletin de situation, 1903 – printemps*: le 27 février, un véritable ouragan s'abat sur le nord de la France, les dégâts sont très importants. Un mois plus tard, du 20 au 25 mars, c'est une chaleur record pour la saison que l'on constate dans certaines régions, avec jusqu'à 26 degrés à Paris et à Bordeaux. Après trois semaines, changement radical avec une vague de froid exceptionnelle qui traverse le pays et provoque de fortes gelées, le thermomètre affiche un minimum de -7 degrés à Clermont-Ferrand du 13 au 19 avril.

Des heures durant, le rouet tourne sans fin, actionné à la pédale, et la réserve de laine se dévide peu à peu entre les doigts de la main gauche de Marie-Louise Mailly qui l'étirent, tandis que la main droite accompagne la montée de la torsion, ses doigts pinçant et relâchant le fil ainsi créé. Après la tonte des moutons, Ferdinand a mis la laine à désuinter une petite huitaine de jours dans de grandes bassines d'eau, avant de laisser sa femme carder les fibres avec un manche clouté, et entreposer la laine en petites balles dans la cuisine, à bonne distance de l'âtre. C'est là, une chaise disposée sur le sol de terre battue, que Marie-Louise passe ses journées à

faire son fil, tandis que son mari s'occupe des moutons et des vaches. L'hiver commence à quitter les champs lentement, laissant derrière lui des terres gorgées d'eau, la pluie n'ayant pas cessé depuis le début mars, particulièrement doux cette année. Marie-Louise n'a pas toujours filé la laine. Dans ses jeunes années, elle était ouvrière dans une fabrique de pipes. Elle y rencontra Maurice, le fils du patron, l'épousa et gagna une place de contrôleuse, vérifiant la qualité de ce que ses anciennes camarades d'usine modelaient. Mais Marie-Louise était jeune et pleine d'envies, elle aimait les belles choses et les beaux hommes, et l'aventure qu'elle eut avec un de ses anciens prétendants s'ébruita. À Saint-Claude, petite commune du Jura où elle avait grandi, la rumeur se répandit plus vite qu'une traînée de poudre, ses parents se détournèrent d'elle, son mari ne lui accorda aucun pardon, ses voisins ne lui adressèrent plus la parole, jusqu'aux commerçants qui ne lui rendaient plus son bonjour. Elle dut divorcer, quitter la ville et son poste de pipière et refaire sa vie ce qui, à vingt-huit ans, n'avait rien de très aisé. Ferdinand est son deuxième mari, rencontré tardivement à l'aube de ses trente ans, quand elle émigra en Auvergne. Lui a quarante-neuf ans, a été mécanicien, puis jardinier, devenu éleveur de bovins et d'ovins par héritage, sa mère lui ayant légué la ferme familiale à sa mort. Il n'a guère de goût pour cette activité, appréciant assez peu les bêtes et la vie à la campagne, et il ne mène pas très bien sa barque, rêve de prendre un commerce ou d'ouvrir un bougnat. Marie-Louise est déjà mère de deux garçons, un Alfred dont elle était enceinte le jour de son remariage, venu au monde en 1896, et un Étienne qui a suivi deux ans plus tard. Elle espère

que cette fois sera la dernière, s'estime trop âgée, à tout juste trente-cinq ans, pour porter encore un enfant.

Ces derniers mois, Marie-Louise a vu son corps changer et s'arrondir, et passé le cap des étourdissements et des quelques haut-le-cœur l'ayant saisie de temps à autre, elle prend cependant plaisir à sentir cet organisme étranger qui grandit dans son ventre et lui donne régulièrement des petits coups de pied, comme s'il était pressé de sortir et frappait à la cloison de chair. Bien que la fatigue vienne la surprendre parfois, s'assoupissant sur sa chaise quelques instants, le fil encore dans la main, son pied cessant d'appuyer sur la pédale du rouet, elle finit toujours par se ressaisir et reprendre son ouvrage, entassant les pelotes de laine dans un coffre en bois à ses côtés. Jusqu'au 21 mars, elle n'a eu aucun signe avant-coureur lui indiquant que le terme était proche, la rebouteuse de Saint-Rambert-l'Île-Barbe<sup>1</sup>, la commune limitrophe à deux kilomètres de leur ferme, lui ayant indiqué une probable naissance début avril. Elle ne s'en est pas inquiétée jusque-là, et puis il y avait le fil à produire, et Ferdinand comptait sur la vente de cette laine pour amoindrir la perte d'un veau qui n'avait pas passé l'année. Son mari espère aussi que ce sera un garçon, un mâle qui, comme ses frères et après un apprentissage, viendra l'aider dans les années à venir. Marie-Louise n'a pas vraiment de préférence, pense cependant qu'une fille sera plus difficile à éduquer. Elle souhaite seulement que l'accouchement se passe aussi bien que les deux précédents. Dans sa jeunesse, durant un séjour dans la ferme de son grand-père, le lendemain de l'égorgeage d'un cochon, elle a suivi la venue au monde de sa petite cousine, et depuis ce

temps elle est restée marquée par les cris aigus de sa tante et tout le sang perdu, les visions de la bête égorgée et pendue par les pieds à un arbre dans la cour et du liquide rougeoyant sortant des cuisses ouvertes de cette femme se superposant parfois encore dans ses cauchemars. Malgré son expérience, elle a un mauvais pressentiment concernant cette troisième naissance. Elle appréhende les jours qui viennent mais n'en dit rien à Ferdinand, qui a pratiqué bien des vêlages et n'a de cesse de lui répéter que ce n'est pas plus compliqué pour les femmes que pour les vaches, qu'elle l'a déjà fait deux fois et que ça ne sert à rien de s'obscurcir l'esprit avec ça. Reste qu'en cette matinée étonnamment moite pour la saison, Marie-Louise est prise de chaleurs subites qui lui font ôter son châle et l'obligent à une pause dans la production du fil. Quelques secondes après avoir cessé d'appuyer sur la pédale du rouet, une contraction la transperce et immédiatement après, un liquide chaud commence à se répandre sous ses fesses et traverse la paille de la chaise. Elle est en train de perdre les eaux, sans qu'elle soit particulièrement effrayée par le phénomène, seulement étonnée de sa relative progressivité, puisqu'en changeant de position le liquide semble cesser de couler, et se répand à nouveau quand elle se lève. C'est alors qu'elle est debout qu'une nouvelle contraction vient la prendre et lui vriller les reins de manière inattendue. Elle s'approche néanmoins de la porte de la cuisine, l'ouvre, se colle contre le chambranle et appelle son mari, calmement d'abord, puis plus fortement quand la contraction suivante se déclenche. Ferdinand apparaît dans la cour de la ferme et voyant le regard de sa femme comprend que le travail

a commencé et qu'il n'y a pas de temps à perdre. Il fait volte-face et va chercher la carriole, installe leur dessus-de-lit sur le plateau, accompagne Marie-Louise jusque-là et parvient, non sans mal, à la faire monter à l'arrière et s'étendre. Il place ensuite Alfred et Étienne dans la chambre parentale, leur dit de ne pas en bouger jusqu'à son retour et ferme la porte à clé derrière lui.

– Je pense pas que je sois capable d'aller à Lyon. L'hôpital est trop loin, lui indique Marie-Louise. Tu sais bien... souffle-t-elle, depuis Saint-Didier<sup>2</sup>, le plus simple c'est encore d'aller chez la rebouteuse...

Ferdinand ne répond pas, émet seulement un grognement et fait la moue. Il n'aime pas cette vieille femme qui a tout d'une sorcière, quand bien même lui a-t-elle remboîté l'épaule après une chute dans la grange l'été précédent. Arrivé sur place, il fait descendre Marie-Louise qui n'arrive plus à mettre un pied devant l'autre sans être pétrie de contractions et ne dit plus un mot, respirant et soufflant, les mains accrochées à son ventre comme s'il était sur le point d'exploser. La rebouteuse les accueille dans sa cuisine, débarrasse la table rapidement du broc d'eau, de l'assiette, du verre et des couverts qu'elle avait mis pour son déjeuner, et y fait allonger Marie-Louise. Elle se précipite ensuite vers la cheminée, y met une bouilloire sur le feu, et va vers son bahut pour en retirer du linge. Elle se tourne enfin vers Ferdinand, plonge ses yeux gris dans les siens, et lui ordonne de sortir :

– Laisse-nous entre femmes... mais reste devant la maison, à portée d'oreille. Que je puisse t'appeler si le besoin s'en fait sentir...

Il s'exécute sans sourciller, bienheureux de ne pas rester dans les parages de la sorcière. En fermant la porte derrière lui, il l'entend cependant parler à Marie-Louise.

– T'inquiète pas, ça devrait être rapide. Le col est déjà très dilaté. Ton chiard a l'air pressé de connaître le monde.

À quatorze heures passées, le soleil est haut dans le ciel et la chaleur, devant la petite maison de pierres à la façade décrépée, commence à se faire sentir, Ferdinand ôtant sa casquette, les cheveux poisseux, le front en sueur et la moustache luisante de sueur perlée. On a beau lui avoir demandé de rester à proximité, il a préféré s'éloigner le plus possible, les geignements de Marie-Louise entendus de manière sporadique le déstabilisant, lui faisant hésiter entre se ruer à l'intérieur pour savoir ce qui s'y passe et craindre tout autant de poser un pied dans la pièce. Quand la porte s'ouvre enfin, près de deux heures plus tard, Ferdinand a épuisé tout son tabac et n'en peut plus d'attendre à ne rien faire.

– Tu peux venir voir ta femme... l'invite la rebouteuse.

Et il trouve Marie-Louise à demi accroupie sur la table, les pieds nus, les cuisses tout au plus recouvertes d'une sorte de nappe, le visage blême mais souriante, tenant dans ses bras un bébé tout rose, aux cheveux bruns déjà très fournis et qui tête avidement son sein. Au bas de la table, les chaussures de Marie-Louise sont posées à côté d'une bassine débordant de linges ensanglantés, tandis que dans un fait-tout en fonte surnage dans du sang un entrelacs de tissus organiques. La rebouteuse dans son dos lui demande si elle peut garder le placenta ou s'ils veulent le récupérer, ce à quoi Ferdinand ne sait pas répondre, mais Marie-Louise hoche la tête en signe

de dénégation, et la rebouteuse s'empare alors du fait-tout pour le couvrir et le protéger des mouches qui bourdonnent tout autour. Elle s'approche ensuite de l'enfant, lui fait un signe de croix sur le front avec son pouce, et dit :

– Celui-là, son destin est tracé.

Marie-Louise et Ferdinand échangent un regard en silence sans comprendre ce qu'elle a voulu dire, mais Ferdinand met la main à la poche, en sort une pièce qu'il laisse sur la table de la cuisine, avant d'aider sa femme à rejoindre la carriole au-dehors. Il dépose un baiser sur la joue de Marie-Louise, et ajoute simplement, esquissant enfin un sourire :

– C'est encore un garçon, hein ?

Le 22 mars 1903, à seize heures douze, Gustave Eugène Arsène Mailly est né à Saint-Rambert-l'Île-Barbe.

**27 décembre 1903** – *Bulletin de situation, 1903 – hiver : du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, une tempête de neige paralyse de nombreuses régions de France, le froid s'installe durablement, jusqu'à la fin du mois, avec une nuit de la Saint-Sylvestre glaciale, jusqu'à -9 degrés au Havre et -11 degrés à Nancy.*

Antoinette Rambert se déplace avec difficulté entre les mottes de terre noire et gelée, les sabots empesés de boue durcie, le corps lourd, entraîné vers l'avant par son ventre rond qui pèse de plus en plus sur ses cuisses et la fait souffler comme un bœuf, son haleine produisant un halo blanchâtre dans l'air glacé. Elle tient les deux poignées de la charrue à pleines mains, les jointures de ses doigts blanchies par le froid givrant qui s'engouffre dans les labours à travers une trouée

dans le bosquet d'arbustes en ceignant les contours. Il ne lui reste qu'une ligne de terre à retourner et à laisser s'aérer pour l'hiver, mais de violentes contractions viennent l'assaillir, comme un arc électrique lui vrillant soudainement les reins et le bas-ventre, alors qu'elle est sur le point de faire tourner le cheval parvenu au bout du champ. Elle s'arrête net, incapable de continuer à avancer, accrochée à la charrue, réprimant un cri de toutes ses forces, les joues rosies par l'effort, le sang lui montant au visage, geignant de douleur tout en cherchant une plus ample respiration. Immobile, tremblante, serrant les dents, elle se concentre sur cette douleur, se replie tout entière sur elle, oublie un instant tout ce qui l'entoure et ferme les yeux.

– Ça va passer... lâche-t-elle entre ses dents.

Enfin, la crise s'estompe, les contractions s'apaisent, ses muscles retrouvent peu à peu un semblant de repos, et elle relève la tête pour regarder l'horizon derrière la ligne des arbres et capter un fragment de soleil apparu entre les nuages bas et laiteux. Elle fait un signe de la main à son mari au loin, qui en termine lui aussi sur leur autre parcelle de terres, et l'avise que tout va bien ; elle ne souhaite pas lui montrer la faiblesse passagère qui l'a étreinte, elle veut qu'il soit fier d'elle, de la tâche qu'elle continue d'accomplir alors qu'elle entre dans son huitième mois de grossesse. Antoinette a vingt-trois ans, Jean, son mari, trente-cinq. C'était un bon parti, elle ne possédait rien, lui disposait de deux champs à son nom hérités de son père et une petite maison en bord du chemin communal. Elle apportait en dot la promesse d'un pré, légué par ses parents à leur mort, son frère ayant

quitté la ferme pour partir à Vichy travailler à l'usine. D'une apostrophe accompagnée d'un coup sec et brusque sur les sangles, Antoinette indique au cheval de reprendre sa marche, et ce dernier finit son virage lentement, le temps qu'elle produise un appui un peu plus puissant sur le cep de la charrue, pour que le soc et le versoir reprennent le creusement du sillon et remuent la terre, la renvoyant de chaque côté. Elle termine sa ligne de champ, détache le cheval et à petits pas retourne vers l'étable en tenant l'animal par la bride. Son ventre commence à lui peser de plus en plus, et sa mère a été claire, quand les contractions deviendront trop fortes, il lui faudra arrêter les travaux des champs. Elle n'a pas voulu s'y résoudre jusque-là, mais à environ un mois du terme, elle craint de ne plus pouvoir faire autrement et ne sait pas encore comment l'annoncer à Jean, qui comptait sur elle pour l'aider encore les deux semaines à venir. Hors de question d'embaucher un métayer, ils n'en ont pas les moyens, il lui faudra continuer seul, et elle sait déjà que cette nouvelle va le rembrunir. Elle n'aime pas quand il fait sa mauvaise tête, se ferme comme une huître et baisse les yeux. Jean n'est pas du genre causant, mais ça ne la dérange pas, elle apprécie son regard franc et son goût du travail bien fait. Elle sait qu'il finira par accepter l'évidence et se pliera à dame Nature. Quand cette dernière dicte à une femme de se reposer pour ne pas mettre en péril l'enfant qu'elle porte, il n'y a rien à y redire, et il fera contre mauvaise fortune bon cœur et assumera sa charge de labeur, sans rechigner.

À partir de début décembre, Antoinette reste donc à la maison autant que possible, s'occupe des poules, donne à

manger aux bêtes dans l'étable, prépare les repas. Les contractions se sont espacées depuis qu'elle ne va plus aux champs, mais elles sont encore présentes et parfois la cueillent en pleine activité, l'arrêtant net alors qu'elle coupe des choux ou des carottes, et devant alors poser le couteau de cuisine et s'asseoir sur la chaise en paille, elle s'accroche à la table comme si elle était sur le pont d'un navire tanguant en pleine tempête. La neige envahit bientôt la cour de la ferme, au point qu'elle n'a plus la force de se battre contre le sol gelé et risquer de tomber en allant au poulailler. Sa mère la rejoint la veille de Noël pour l'aider à préparer le repas de réveillon. Elle vient les bras chargés, expliquant à Antoinette que cette année est exceptionnelle avec la naissance à venir, et qu'il faut fêter cela comme il se doit. Elle ajoute aussi, qu'au regard de son état, il sera difficile d'aller à la messe de minuit comme de coutume ; elle a donc prévu, non pas le simple repas maigre habituel, mais d'agrémenter le dîner avec un beau morceau de porc rôti accompagné de pommes de terre, lequel fera suite à la soupe au fromage, et son père a même déniché une bonne bouteille de vin blanc. Le soir de Noël, elle trempe ses lèvres dans le vin et a droit d'en goûter une gorgée, mais malgré sa faim, elle quitte bientôt la table, secouée de nouveau par des contractions violentes. Sa mère l'accompagne dans sa chambre et reste dormir avec elle, avant de décider de s'installer pour quelques jours, contraignant Jean à coucher dans l'étable. Le lendemain, les contractions n'ont pas cessé et semblent ne plus vouloir s'arrêter, au point qu'Antoinette ne trouve plus le sommeil et ne parvient pas à quitter sa couche. Le 26 décembre au

matin, Jean va chercher le médecin à Abrest, son épouse haletant et geignant, en sueur, allongée dans le lit. Mais il met du temps à le dénicher. Quand il arrive à son cabinet, il trouve porte close, et un écriteau indiquant qu'il est parti en consultations à Vichy. Il poireaute près de deux heures devant la porte, bourrant sa pipe de tabac gris pour faire passer le temps, et faisant les cent pas pour se réchauffer, sa vareuse et son écharpe ne suffisant pas à lui tenir chaud. Le médecin arrive enfin, mais quand bien même n'a-t-il pas de temps à perdre, il va garer sa voiture et décide de récupérer sa calèche. Jean lui a indiqué que sa femme était sur le point d'accoucher et il ne veut pas risquer de salir ses sièges si elle venait à perdre les eaux dans la belle Renault Type L dont il a fait l'acquisition récemment. Ensemble, ils repartent à la ferme, et après auscultation, le médecin juge que le risque d'un accouchement à la maison serait trop grand pour Antoinette :

– Elle n'a pas la force suffisante. On doit l'emmener... assène-t-il, avant de demander à Jean de l'aider à la sortir du lit.

Jean et le médecin parviennent à la mettre debout, lui passer son manteau au-dessus de sa robe de chambre, un châle autour des épaules, un autre autour de sa tête pour la protéger du froid, et ils l'amènent ainsi, à petits pas comptés sur le sol gelé, jusqu'à la calèche. Ils font ensuite route vers Vichy jusqu'à l'hôpital militaire, le bâtiment médical le plus proche de chez eux, et lorsqu'ils y parviennent enfin, Antoinette n'en peut déjà plus. À douze jours du terme prévu, elle entre en salle d'accouchement en urgence, accompagnée par une

infirmière en guise de sage-femme de fortune, et le travail commence aussitôt. Antoinette est épuisée au bout de quatre heures à pousser en vain, jusqu'à ce que la sage-femme improvisée comprenne que le bébé se présente par le siège. Un médecin accoucheur est appelé à la rescousse et tente alors une manœuvre pour retourner l'enfant et espérer un accouchement par voie basse malgré tout. Lentement, il essaie de le déplacer et de le faire pivoter pour qu'il se positionne tête en bas, appuyant sur le ventre d'Antoinette. Après de longs efforts, l'enfant semble avoir changé de position, et il parvient à extraire le petit corps qui, grisâtre de peau, reste inerte quelque secondes, jusqu'à ce qu'il le saisisse par les chevilles, le suspende tête en bas, et lui donne une tape sur les fesses. Dans un cri vomitif, le bébé expulse un peu de liquide gluant qui lui obstruait la gorge. Il reprend alors peu à peu des couleurs, tout en criant de plus belle, son visage de bambin ensanglanté déformé par son impérieux désir de vivre. Antoinette a perdu beaucoup de sang, et elle devra rester encore quelques jours alitée avant de pouvoir retrouver la ferme et le travail dans les champs. Quant à l'enfant, Jean a souhaité qu'il porte le même prénom que son père, et en second celui de son autre grand-père décédé. À l'hôpital militaire de Vichy, le 27 décembre 1903, à deux heures dix du matin, Louis-Marius Rambert vient de naître.

## *Nota Bene*

Si l'histoire de Louis Rambert et Gustave Mailly, telle que narrée dans ces pages, suit pour l'essentiel le fil de leur véritable destinée (à partir des documents indiqués ci-après, et en prenant parfois quelques libertés d'interprétation), à tout le moins pour ce que l'on en connaît (des versions sont parfois contradictoires), la composition, les caractères, les destins de nombreux autres personnages et la survenue d'événements sont bien évidemment fictifs.

En revanche, l'ensemble des faits divers rassemblés dans les « Actualités », ainsi que les notations météorologiques des « bulletins de situation » annuels sont retranscrits à partir de sources historiques.

### **Sources :**

L'écriture de ce roman n'aurait pas été possible sans le recours à de nombreuses sources documentaires et journalistiques.

En premier lieu et avant tout autre élément, le recueil de documents, lot 234 interdit à la vente Pierre Bergé prévue le 16 mai 2014, rassemblés dans l'ouvrage relié avec la peau de Louis Rambert et comprenant : la fiche anthropométrique de Rambert, sa fiche signalétique, son acte de décès et le

justificatif des pompes funèbres, le relevé de ses empreintes, les photographies de Rambert lors de son arrestation et, mis à nu, de ses tatouages ; le testament autographe rédigé par Rambert, ses mémoires autographes en prison, le testament autographe rédigé en prison par Mailly et ses mémoires autographes, ainsi qu'une photo le représentant sur une civière, une lettre manuscrite du docteur Jean Lacassagne, et la reproduction d'un ensemble d'articles de journaux de l'époque traitant de l'affaire d'Écully.

En second lieu, plusieurs articles relatifs à l'affaire, ceux de l'époque, différents du lot 234, et un long article récent du *Progrès*, par Hugo Poncet, disponible en ligne et qui s'est ajouté à la récupération de l'ensemble des documents extraits du recueil relié avec la peau de Rambert ; plusieurs sources relatives à l'étude médico-légale des tatouages par le docteur Alexandre Lacassagne (1843-1924) conservées à la bibliothèque universitaire Lyon 1, son ouvrage intitulé *Peine de mort et criminalité : l'accroissement de la criminalité et l'application de la peine capitale* (publié en 1908, disponible en ligne sur le site de la BnF), et celui intitulé *Les tatouages, étude anthropologique et médico-légale* (publié en 1881, disponible en ligne sur le site de l'université Paris Descartes) ; un supplément à la revue médicale *Crocodile* sur *Les Tatouages du Milieu* par Jean Lacassagne (1886-1960), et du même Jean Lacassagne, un ensemble de textes et dessins intitulé *L'Art en prison. Dessins de criminels*, publié en revue en 1939, et la préface à l'ouvrage *Maisons closes, L'histoire, l'art, la littérature, les mœurs*, édité aux éditions Aux dépens de l'auteur en 1952 ; plusieurs articles relatifs à la vente aux enchères

en 2014 d'ouvrages du bibliophile Philippe Zoummeroff, dont le livre relié en peau humaine et un exemplaire de *Mein Kampf*, et parus dans *Livres Hebdo* (par E. Pierrat), une dépêche AFP reprise par *Le Monde*, *Libération* et *Le Nouvel Observateur* en mai 2014 ; l'ouvrage de Xavier Domino, *Fleurs de baigne, Photographies de tatoués dans l'entre-deux-guerres* (consultable : <http://journals.openedition.org/etudes-photographiques/273>), la thèse de Jean-Lucien Sanchez, *La relégation des récidivistes en Guyane française 1887-1953*, EHESS, 2009 ; *Prisons et prisonniers dans le Rhône*, archives départementales du Rhône, 1998 ; enfin, la consultation des archives des journaux *Le Petit Journal*, *Le Matin*, *La Croix*, *Le Temps* et *Lyon Républicain*, dans leurs parutions échelonnées entre 1903 et 1938, grâce aux sites de la BnF, gallica.fr et à retronews.fr, ainsi que les archives météorologiques disponibles notamment sur les sites *meteo-paris.com* et *prevision-meteo.ch*.

Ce roman a été écrit en écoutant la discographie complète de *Chevelle*, *Evans Blue*, *Earshot*, certains morceaux de *Soundgarden*, *Lacey Sturm*, *Staind*, *Papa Roach*, *10 Years*, *3 Doors Down* et *Egypt Central*.



## Table

<i>Prologue</i> – 9 mai 2014. . . . .	9
I. . . . .	27
II. . . . .	55
III. . . . .	105
IV. . . . .	189
<i>Épilogue</i> – 27 mai 1952. . . . .	279
<i>Notes</i> . . . . .	287
<i>Nota Bene</i> . . . . .	293



## Du même auteur

*La ligne 97*

récit

Le Rouergue, coll. « La Brune », 2002

*Le pli, la pluie et puis après*

poésie

Tarabuste, 2004

*In Memoriam*

poésie

L'Amourier, 2006

*Soif et surface de l'ombre*

poésie

Tarabuste, 2008

*Gueules d'ombre*

roman

La Manufacture de livres, 2022

et « Points », 2023

*De la confusion*

poésie

Tarabuste, 2022

*Jusqu'à la corde*

roman

La Manufacture de livres, 2023

et « Points », 2025



ILS ONT COLLABORÉ À CE LIVRE :

PIERRE FOURNIAUD  
DIRECTION ÉDITORIALE ET COORDINATION

LISE CLAUDEL  
CORRECTION

ALICE MARTIN  
RELECTURE

BRUNO RINGEVAL  
COMPOSITION

YVAN CARDONA  
IMPRESSION

ALEXANDRE BLOMME  
RELATIONS PRESSE

LES ÉQUIPES DU CDE ET DE LA SODIS  
DIFFUSION ET DISTRIBUTION

AGENCE TRAMES  
CESSIONS DE DROITS

LES LIBRAIRES  
COMMERCIALISATION ET PROMOTION

DÉPÔT LÉGAL : MAI 2025

